



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté n°04-11-2020 du 4 novembre 2020

modifiant l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut
National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Le Président de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°13-5-2016 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 14-09-2020-11 portant délégation de signature, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU les Statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

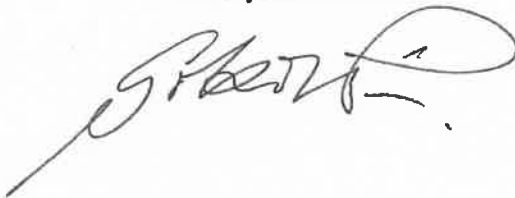
L'opération électorale prévue à l'arrêté du 26 octobre 2020 portant renouvellement partiel du Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation est annulée.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers. Ensemble le Directeur et le Responsable administratif de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation, ainsi que le Directeur général des services sont responsables de l'exécution du présent arrêté.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



À Poitiers, le jeudi 4 novembre 2020

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN